Envoyé en préfecture le 29/10/2026
Reçu en préfecture le 29/10/2026
Publié le 30/10/2026
ID : 040-244000675-20261027-DEL20261027_05-DE

DEL20261027_05
REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES LANDES

GRAND DAX AGGLOMÉRATION

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

L'an deux mille vingt six, le vingt sept octobre à 18h00, les membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax, convoqués le 21 septembre 2026, se sont réunis en séance ordinaire, au siège de la Communauté, 20 avenue de la Gare à Dax, sous la présidence de M. Julien DUBOIS.

Nombre de membres afférents au conseil	49
Nombre de présents	44
Nombre de pouvoirs	5
Suffrages exprimés	49

Conseillers communautaires présents :
Mme Véronique AUDOUY, M. Jean-Marie ABADIE, Mme Corinne DULOUAT, M. Julien DUBOIS, Mme Martine DEDIEU, M. Grégory RENDÉ, Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE, M. Pascal DAGÈS, M. Amine BENALIA-BROUCH, Mme Marylène HÉNAULT, M. Guillaume LAUSSU, Mme Martine ERIDIA, M. Julien RELAUX, Mme Martine LALANNE, M. Patrice BOUCAU, Mme Florence PEYSALLE, M. Vincent MORA, Mme Isabelle LABORDE, Mme Viviane LOUMÉ-SEIXO, M. Randy NEMOZ, M. Philippe CASTEL, Mme Cathy DESURMON, M. Daniel ALBERDI, M. Jean SOUBLIN, Mme Bérengère SABOURAULT, M. Jean-Jacques GABOULEAUD, Mme Sandrine DELSOL, M. Hervé DARRIGADE, M. Christian CARRERE, Mme Aurélie LARRIVIERE, M. Eric CASTETS, Mme Nathalie DURQUETY, M. Dominique ROMAIN, Mme Corinne DUTOUYA, M. Julien BAZUS, Mme Sylvie PEDUCASSE, M. Pascal VILATON, Mme Karine BIARNÈS, M. Alain BERGERAS, Mme Marie-Claude BARADAT-RISTOR, M. Jean-Claude BARDERY, M. Hikmat CHAHINE, M. Alain DUBOURDIEU, M. Thierry BOURDILLAS

Conseillers communautaires ayant donné pouvoir :
Mme Marie-Constance LOUBERE BERTHELON donne pouvoir à M. Vincent MORA, Mme Catherine RABA donne pouvoir à Mme Aurélie LARRIVIERE, M. Arthur CHASSEUR donne pouvoir à M. Dominique ROMAIN, Mme Sandrine BUISSON donne pouvoir à Mme Corinne DUTOUYA, M. Nicolas KUNTZ donne pouvoir à Mme Nathalie DURQUETY

Conseillers communautaires absents et excusés :
Mme Marie-Constance LOUBERE BERTHELON, Mme Catherine RABA, M. Arthur CHASSEUR, Mme Sandrine BUISSON, M. Nicolas KUNTZ

Secrétaire de séance : Mme Martine DEDIEU

Quorum : le quorum est atteint avec au moins 25 membres présents.

Envoyé en préfecture le 29/10/2026
Reçu en préfecture le 29/10/2026
Publié le 30/10/2026
ID : 040-244000675-20261027-DEL20261027_05-DE

OBJET : OUVERTURE DES COMMERCES DE DÉTAIL LE DIMANCHE À SAINT-PAUL-LÈS-DAX

Monsieur le vice-Président expose,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5216-5 définissant les compétences exercées de plein droit par la Communauté d'Agglomération en matière de développement économique,

Vu le Code du travail et notamment l'article L.3132-26,

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax et notamment l'article I - 1 portant sur sa compétence obligatoire « en matière d'actions de développement économique »,

Vu la délibération du Conseil Municipal de Saint-Paul-Lès-Dax 2026_09_28_03 en date du 28/09/2026,

Considérant la loi n° 2015-990 du 06 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques qui contient notamment des dispositions relatives aux règles applicables en matière d'exception au repos dominical dans les commerces de détail,

Considérant la possibilité de déroger au repos dominical après avis favorable du Maire de la commune concernée, le conseil municipal devant avoir délibéré préalablement pour fixer le nombre de dimanches concernés,

Considérant que l'avis conforme du conseil de la Communauté d'Agglomération doit être requis si le nombre de dimanches est supérieur à 5,

Considérant la délibération de la ville de Saint-Paul-lès-Dax pour les ouvertures des commerces de détail en 2027 sur la commune fixant à 7 (sept) le nombre de dimanches autorisés,

Les élus communautaires ayant un commerce de détail sur le territoire de la commune de Saint-Paul-lès-Dax ne prennent pas part aux débats ni au vote.

APRÈS AVOIR ENTENDU LE RAPPORTEUR,
LE CONSEIL A LA MAJORITE, 49 VOTANTS :
42 VOIX POUR
3 VOIX CONTRE
4 ABSTENTIONS

DÉCIDE

Article 1 : DE DONNER UN AVIS FAVORABLE à la ville de Saint-Paul-Lès-Dax pour fixer à 7 le nombre de dimanches concernés pour l'ouverture des commerces de détail pour l'année 2027.

Article 2 : La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que le cas échéant de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : Villa Noulibos - 50, Cours Lyautey - 64000 Pau Cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse http://www.telerecours.fr/).

Envoyé en préfecture le 29/10/2026
Reçu en préfecture le 29/10/2026
Publié le 30/10/2026
ID : 040-244000675-20261027-DEL20261027_05-DE

Article final : Monsieur le Président et Madame la Trésorière Principale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Secrétaire de séance
Mme Martine DEDIEU

Délibéré en séance,
Les jours, mois et an que dessus
Suivent les signatures,
pour copie conforme,
Dax, 27 octobre 2026

Signé par : Julien DUBOIS
Date : 29/10/2026
Qualité : Maire de Dax, Président du Grand Dax